

Rapport de gestion de la Municipalité sur les comptes 2017

Table des matières

| | |
|---|----|
| Liste des abréviations..... | 3 |
| I. Préambule | 5 |
| II. Situation financière | 5 |
| III. Synthèse des principaux sujets traités par dicastères | 7 |
| III.I Administration générale et aménagement du territoire M. Daniel Mosini..... | 7 |
| Appréciation générale..... | 7 |
| Objectifs généraux de la Municipalité | 7 |
| Administration..... | 8 |
| Aménagement du territoire..... | 8 |
| Conseil communal | 9 |
| Municipalité | 9 |
| Secrétariat municipal et ressources humaines..... | 10 |
| III.II Service administratif, finances, écoles et social M ^{me} Carine Tinguely..... | 13 |
| Service administratif | 13 |
| Registre civique | 13 |
| Police administrative..... | 13 |
| Service des inhumations..... | 13 |
| Naturalisations | 13 |
| Journal communal | 14 |
| Service des finances – impôts | 14 |
| Association scolaire intercommunale de Saint-Prex et environs (ASISE)..... | 14 |
| Administration des écoles | 14 |
| Enseignement primaire (Saint-Prex)..... | 15 |
| Enseignement primaire (Denens, Lussy-sur-Morges, Villars-sous-Yens, Yens)..... | 15 |
| Enseignement secondaire (Saint-Prex et environs) | 15 |
| Conseil d'établissement | 15 |
| Cantines scolaires | 15 |
| Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) | 15 |
| Leçons surveillées | 15 |
| Cabane des jeunes | 15 |
| Bibliothèque communale | 16 |
| Ludothèque communale | 16 |
| Entraide familiale..... | 16 |
| Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC) | 16 |
| Agence d'assurances sociales | 16 |

| | |
|---|------------------------------------|
| Réseau d'accueil de jour des enfants Morges-Aubonne (AJEMA)..... | 17 |
| Garderie du Cerf-volant (préscolaire)..... | 17 |
| Unité d'accueil pour écoliers du Cerf-Volant (UAPE) (parascolaire)..... | 17 |
| Prévoyance sociale cantonale..... | 17 |
| Santé publique..... | 17 |
| III.III Domaines, voirie et sécurité publique | M. Roger Burri..... 18 |
| Domaines, voirie et éclairage public..... | 18 |
| Déchets..... | 19 |
| Sécurité publique..... | 20 |
| Service du feu..... | 20 |
| Protection civile (PCi)..... | 21 |
| Police..... | 21 |
| Forêts..... | 24 |
| Port de Taillecou et places à terre du Coulet..... | 25 |
| III.IV Bâtiments et infrastructures sportives | M. Stéphane Porzi..... 26 |
| Bâtiments..... | 26 |
| Gestion du Centre culturel et sportif du Vieux-Moulin..... | 28 |
| Nouvelles constructions ou transformations..... | 28 |
| Développement des infrastructures sportives..... | 28 |
| Certification Cité de l'énergie pour Saint-Prex..... | 29 |
| Balades de lieux insolites..... | 29 |
| III.V Police des constructions et infrastructures | M ^{me} Barbara Regamey 30 |
| Station d'épuration intercommunale (STEPi)..... | 30 |
| Réseaux EU/EC..... | 31 |
| Service des eaux (eau potable)..... | 31 |
| Service de l'urbanisme, de la police des constructions et des infrastructures (SUPCI)..... | 33 |
| Bureau intercommunal de la police des constructions..... | 34 |
| Réalizations routières..... | 34 |
| Activités culturelles et associatives..... | 35 |
| Commission culturelle..... | 35 |
| Association Catherine Colomb..... | 36 |
| Eglises..... | 36 |
| Service informatique – site Internet www.saint-prex.ch | 36 |
| V. Suite donnée aux vœux de la Commission de gestion sur l'exercice 2016..... | 37 |

Liste des abréviations

| | |
|---------------|---|
| ACI | Administration cantonale des impôts |
| AF | Améliorations foncières |
| AJEMA | Accueil de jour des enfants Morges-Aubonne |
| APEMS | Accueil pour enfants en milieu scolaire |
| ARASMAC | Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay |
| ARCAM | Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges |
| AREMS | Accueil et restauration en milieu scolaire |
| ASISE | Association scolaire intercommunale de Saint-Prex et environs |
| ASP | Assistant de sécurité publique |
| AVASAD | Association vaudoise d'aide et de soins à domicile |
| AVS/AI | Assurance vieillesse et survivants et assurance invalidité |
| BPA | Bureau de prévention des accidents |
| CCU | Commission consultative d'urbanisme |
| CFF | Chemins de fer fédéraux |
| CGN | Compagnie générale de navigation |
| CMS | Centre médico-social |
| CODIR | Comité de direction |
| DAP | Détachement d'appui |
| DGMR | Direction générale de la mobilité et des routes |
| DPS | Détachement premiers secours |
| ECA | Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie |
| EMS | Etablissement médico-social |
| EPT | Equivalent plein temps |
| FES | Groupe romand pour la formation des exploitants de stations d'épuration |
| FIR | Force d'intervention régionale |
| HarmoS | Harmonisation de la scolarité obligatoire |
| HES | Hautes écoles spécialisées |
| JOM | Journée «Osez tous les métiers» |
| LAT | Loi fédérale sur l'aménagement du territoire |
| LATC | Loi (vaudoise) sur l'aménagement du territoire et les constructions |
| LCR | Loi fédérale sur la circulation routière |
| OI | Organe d'intervention |
| OIBT | Ordonnance sur les installations à basse tension |
| OPair | Ordonnance sur la protection de l'air |
| OPAM | Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs |
| PAC | Plan d'affectation cantonal |
| PALM | Plan d'agglomération Lausanne-Morges |
| PCi | Protection civile |
| PDDE | Plan directeur de la distribution de l'eau |
| PPA | Plan partiel d'affectation |
| PQ | Plan de quartier |
| PRM | Police Région Morges |
| Réseaux EU/EC | Réseaux d'évacuation des eaux usées et claires |
| RI | Revenu d'insertion |
| SEVP | Service de la voirie et des parcs |

| | |
|-------|---|
| SIS | Service Incendie et Secours |
| STEPi | Station d'épuration intercommunale |
| SUPCI | Service de l'urbanisme, de la police des constructions et des infrastructures |
| UAPE | Unité d'accueil pour écoliers |

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Préambule

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport de gestion de la Municipalité, ainsi que les comptes communaux pour l'année se terminant au 31 décembre 2017.

II. Situation financière

Le résultat de l'exercice 2017, après amortissements ordinaires, s'élève à Fr. 849'113 d'excédents de dépenses par rapport aux recettes, alors que le budget prévoyait un résultat négatif de Fr. 1'203'920 (2016: Fr. 2'516'433 d'excédents de recettes par rapport aux dépenses). La marge d'autofinancement de la Commune au 31 décembre 2017 (résultat avant amortissements et mouvements de réserve) se monte, quant à elle, à Fr. 1'328'075 contre Fr. 1'243'900 au budget et Fr. 5'442'703 au 31 décembre 2016.

Ce résultat peut être qualifié de moyen. Nous constatons une baisse des recettes fiscales, expliquée principalement par les impôts des personnes morales. Les impôts sur le revenu des personnes physiques se montent à Fr. 11'496'912 et sont en augmentation de 11% à taux et population égale. Les impôts sur le bénéfice net des personnes morales se montent à Fr. 1'656'613, en diminution de 35% par rapport à 2016. Les impôts sur la fortune se montent à Fr. 2'316'027 en baisse de 13%. Les impôts sur le capital des personnes morales s'élèvent, quant à eux, à Fr. 3'082'577, bien inférieurs à l'année 2016 et au budget. Il est à relever que le budget avait été établi à la suite d'une visite à l'Administration cantonale des impôts (ACI). A l'opposé des impôts des personnes physiques qui sont relativement stables et aisément prévisibles, en ce qui concerne les personnes morales, quelques contribuables influent de manière importante sur les impôts. Nous remarquons que même en prenant compte des informations à disposition de l'ACI, il est très difficile de prévoir ces rentrées fiscales.

Les charges courantes se montent à Fr. 9'322'366 contre Fr. 9'847'650 au budget et Fr. 9'370'755 pour l'année 2016. Les charges «autorités et personnel» sont 2.4% au-dessous du budget et en diminution de 0.5% par rapport à l'année 2016. Le nombre d'EPT se monte à 40.51 (2016: 41.82).

Les charges des comptes 31 «Biens, services et marchandises» ont été globalement maîtrisées. Elles se montent à Fr. 4'674'077 au 31 décembre 2017 en baisse de 0.5% par rapport à 2016 et de 8% par rapport au budget.

Il est encore à signaler qu'entre les deux exercices, le nombre d'habitants pris en compte pour les calculs officiels (SCRIS) se monte à 5'695 habitants au 31 décembre 2017, en augmentation de 34 personnes. A noter que pour la première fois au 31 décembre 2017, les chiffres officiels intègrent les fonctionnaires d'organisations internationales et la population du domaine de l'asile résidant en Suisse depuis au moins un an.

Durant l'année 2017, la Commune n'a vendu ou acheté aucun terrain ou bâtiment. Par contre, elle a reçu, en donation, une parcelle de forêt de 1'848 m².

Grâce à une gestion serrée des liquidités, les emprunts de la Commune n'ont augmenté que de 4,4 millions de francs en 2017, alors que les dépenses sur préavis se sont montées à plus de 10,9 millions de francs.

Au 31 décembre 2017, les emprunts totaux se montent à Fr. 56'850'000 contre Fr. 52'450'000 au 31 décembre 2016. L'augmentation est expliquée par la souscription d'une tranche d'emprunt à 5 millions de francs pour le financement des investissements de la Commune auprès de Swissquote Bank SA. En 2017, nous avons encore remboursé Fr. 600'000 comme amortissements de trois emprunts.

Nous vous présentons les résultats des comptes affectés en détail aux points 2.5.1 et 2.5.2 des comptes. Il est à noter qu'il n'y a plus de déficit du compte «Avancement au financement de l'eau» au 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2017, il reste 10,7 millions de francs de crédits votés non encore utilisés. Les liquidités de la Commune se montent à 2,8 millions de francs.

L'ensemble des six préavis traités en 2017, détaillés au point 2.7.15 des comptes, totalisent 6,6 millions de francs de crédits votés. Cinq préavis se sont soldés avec Fr. 163'295 de bonus. Un dépassement de Fr. 293'601 est à constater sur un compte d'investissements, dépassement compensé en accord avec la commission des finances, par des subventions encaissées.

III. Synthèse des principaux sujets traités par dicastères

III.I Administration générale et aménagement du territoire

M. Daniel Mosini

Appréciation générale

L'année 2017 a été marquée par la fin des travaux routiers à la RC1, tronçon de la «route de Rolle Centre», et par le début des travaux du secteur «route de Rolle Ouest». Ces travaux se termineront en été 2018. Nous aurons ainsi respecté les exigences d'assainissement du bruit en traversée de localité.

Parallèlement, nous avons mené à bien la construction de la salle de gym triple au Centre sportif du Cherrat, inauguré le 18 novembre 2017.

L'ensemble de ces travaux a été coordonné avec l'étude de détail de la piscine scolaire et publique du Cherrat, mise à l'enquête du 17 juin au 17 juillet 2017. Le permis de construire a été délivré le 9 octobre 2017 et le préavis pour le crédit de construction a été déposé devant le Conseil communal le 7 février 2018.

Objectifs généraux de la Municipalité

Nous avons établi avec notre urbaniste-conseil un dossier d'enquête publique pour une modification du plan général d'affectation «zone réservée» affectant les terrains au bord du lac et dont le potentiel a été généralement sous-utilisé.

Nous avons enregistré 20 oppositions et 3 observations.

La valse des hésitations et décisions cantonales ont compliqué la politique de dézonage et de dédensification exigée par le Canton hors centre de localité.

Toutefois, notre énergie dans ce dossier nous a permis de déposer le préavis de la «zone réservée» devant le Conseil après audition de tous les opposants ayant formulé une demande de conciliation, avec présentation du dossier au Conseil communal le 6 décembre 2017, qui a adopté ce préavis en date du 7 février 2018.

Le dossier est actuellement en mains du Canton pour notification des décisions avec les voies de recours aux opposants.

Nous examinons actuellement les stratégies à appliquer pour le développement territorial de notre Commune en regard du respect de la LAT, tant au centre de localité qu'en hors centre.

Dans l'attente des décisions du Grand Conseil sur la révision de la LATC consécutive à celle de la 4^e révision du Plan Directeur cantonal, nous avons ralenti et repoussé nos travaux pour le Plan Directeur communal et la révision du plan général d'affectation en priorisant les stratégies communales et la zone réservée.

Concernant la mobilité locale, nous avons examiné avec notre mandataire les problématiques liées au Plan de quartier (PQ) «Gare Sud» (parking souterrain, accès, places de parc, place publique, cycles, piétons, etc.) et à la modification d'affectation du PPA «Devant-la-Ville», en relation avec la valorisation de la parcelle 134 («ex-Genton»), entourée de la rue du Motty et de l'avenue de Taillecou.

Concernant l'ARCAM, le Comité a préparé en 2017 les stratégies régionales 2018-2022 qui devront encore être validées par le Canton d'ici au 30 juin 2018. Ce document pourra ensuite être transmis aux conseillers communaux pour information et suivi.

Le secteur 1 auquel nous appartenons planche actuellement sur un programme de développement de l'espace rural (PDER) sous forme d'ateliers avec les acteurs du monde agricole et des délégués des Communes. Ces travaux se déroulent en 2017 et 2018.

L'ARCAM a développé également un programme annuel de formations aux Communes qui rencontre un bon succès. L'ARCAM enfin concerne les 62 Communes du district. C'est la plateforme régionale qui devient incontournable entre le Canton et les Communes dans les travaux de l'aménagement du territoire, du tourisme, de l'économie et du développement régional.

Sans être exhaustif, l'ARCAM traite de slow destination, de l'abattoir probable d'Aubonne, d'une maison des vins de la Côte, d'une filière bois, d'un centre régional d'expositions, de mobilité et transports publics. La liste est loin d'être complète dans le district ou interdistrict.

Enfin, nous avons testé et adhéré au guichet cartographique régional «CartoJuraLéman». Nous avons pu transférer notre système infographique sur cette nouvelle plateforme avec des avantages évidents.

Concernant Littoral Parc, nous étudions toujours avec le Comité et l'État de Vaud la révision du PAC 299bis. Ce dossier est actuellement bloqué par l'intervention de quelques Communes voisines.

Région Morges est arrivé pratiquement à la fin des études préliminaires de la voie verte et de la requalification de la RC1.

Les horizons de planification sont décevants, car actuellement encore en discussions dans le cadre des mesures PALM adoptées par la Confédération et vraisemblablement renvoyés à une réalisation lors de la prochaine législature. Il faut dire que fédérer les Communes et les propriétaires fonciers ne sera pas tâche facile.

Une convention de préfinancement devrait aboutir entre la DGMR et les Communes avant la poursuite des études (avant-projet, projet, enquête publique) et avant les crédits de construction qui devront passer devant les Conseils communaux.

Concernant les projets communaux d'envergure, nous avons consacré beaucoup de temps sur la mobilité et les transports publics.

Le développement touristique avec la Maison du tourisme à la place de l'Horloge et des chambres d'hôtes a été mis en attente en 2017, mais pourrait être réactivé prochainement.

Administration

Les travaux de l'administration communale, dans le bâtiment de services, ont débuté à l'automne 2017 et la fin de ceux-ci est planifiée pour fin 2018, ainsi que le déménagement des services communaux.

Aménagement du territoire

Notre énergie a été consacrée au développement du PQ «Gare Sud» avec tous les mandataires et services de l'Etat concernés par les multiples contraintes du site (OPair, OPAM, localisation d'un EMS, mobilité, transports publics, nappe phréatique, volumétries, mixité des affectations, LAT, création d'une place de la gare, 3^e et 4^e voies CFF, etc.).

La même énergie a été dépensée pour l'examen de la modification du PPA «Devant-la-Ville» concernant la parcelle 134, dont le propriétaire souhaite actuellement réaliser une résidence

hôtelière pour seniors. Ici, les contraintes concernent le parking souterrain, la nappe phréatique, l'environnement, la mobilité, la maison de maître, les gabarits et implantations, le parc et les arbres à préserver, ainsi que les vues sur le lac.

Ces deux dossiers, après examens préalables auprès du SDT et enquêtes publiques respectives, feront l'objet de validations par préavis devant le Conseil communal.

Nos discussions avec le MBC, Région Morges, l'ARCAM et la DGMR avancent pour prolonger la ligne 724 jusqu'à Allaman à l'horizon de décembre 2019. Elles nécessitent une révision de nos arrêts de bus pour réaliser une ligne régionale attractive tant en direction de Lausanne que de Genève. Un préavis sera certainement déposé pour ces infrastructures.

Conseil communal

La présidence est assurée par M. Alain Jouffrey depuis le 1^{er} juillet 2016. Il est secondé par M^{me} Anouk Gäumann, vice-présidente, et par M^{me} Chantal Courtais-Ray, secrétaire, toutes deux depuis la même date.

Durant l'année 2017, 10 préavis ont été déposés.

- 01/02.2017 Demande d'un crédit pour financer le remplacement de la conduite d'eau potable En Senaugin
- 02/03.2017 Demande d'un crédit pour financer la transformation du bâtiment de services en bâtiment administratif au chemin de Penguey 1b, sur la parcelle communale n° 187
- 03/05.2017 Demande d'un crédit pour financer la mise en séparatif, le remplacement de la conduite d'eau potable et de l'éclairage public à l'avenue de Taillecou, ainsi que l'aménagement d'une place publique devant le centre culturel et sportif du Vieux-Moulin
- 04/05.2017 Adoption des comptes 2016
- 05/05.2017 Demande d'un crédit pour financer la réfection de la chaussée à la route de Rolle Ouest, la création d'un trottoir, de deux bandes cyclables, d'un collecteur, la pose de l'éclairage public et la construction de parois antibruit
- 06/08.2017 Demande d'un crédit pour financer la démolition et la construction d'une passerelle en bois sur le Boiron, parcelle DP 89 Saint-Prex & DP 42 Tolochenaz
- 07/08.2017 Arrêté d'imposition pour l'année 2018
- 08/09.2017 Demande d'un crédit de Fr. 141'500.00 pour financer le remplacement de la conduite d'eau potable au chemin des Alouettes
- 09/10.2017 Budget du service des finances communales pour 2018
- 10/12.2017 Adoption de la modification du plan général d'affectation (MPGA) «Zone réservée»

Municipalité

La Municipalité s'est réunie à 47 reprises, sous la présidence de M. Daniel Mosini, Syndic, ou de M. Burri, Vice-Syndic.

Secrétariat municipal et ressources humaines

Le secrétariat municipal a établi 8 actes de mœurs (12 en 2016).

21 demandes d'aliénation d'appartements loués ont obtenu un préavis favorable (9 en 2016).

M^{me} la Préfète Andrea Arn a procédé à sa traditionnelle inspection de l'administration communale le 28 avril 2017.

A la suite d'une remarque de la commission des finances lors de l'examen du budget 2015, nous vous présentons désormais l'effectif du personnel communal, selon l'état au 31 décembre, comme nous le déclarons à l'Office fédéral de la statistique.

| | 2015 | | 2016 | | 2017 | |
|--------|------|-------|------|-------|------|-------|
| | NB | EPT | NB | EPT | NB | EPT |
| Hommes | 25 | 22.11 | 26 | 22.76 | 27 | 21.2 |
| Femmes | 45 | 16.56 | 37 | 19.06 | 43 | 19.31 |
| Total | 70 | 38.67 | 63 | 41.82 | 70 | 40.51 |

Les chiffres ci-dessus incluent le personnel des leçons surveillées (9 personnes / 0.41 EPT).

L'ancienneté moyenne du personnel communal soumis au statut est de 8 ans et 7 mois (9 ans et 1 mois en 2016) et l'âge moyen est de 45 ans et 11 mois.

Nous relevons la fidélité des collaborateurs suivants:

- 5 ans de services M^{me} Melissa Champod, collaboratrice au service administratif
M^{me} Fabienne Cloux, responsable de l'accueil de midi
M^{me} Nathalie Bataillard, monitrice d'accueil à la Cabane des Jeunes et responsable de la cantine du Cherrat
M^{me} Roxane Métraux, responsable de la Cabane des Jeunes
M. Tommaso Melchiorre, responsable des bâtiments
- 20 ans de services M^{me} Blandina Ribeiro, aide-concierge au collège du Cherrat
M. Christophe Cotting, responsable du SUPCI

Nous avons procédé à 12 engagements (14 en 2016), à savoir:

- M. Bruno Fernando Bessa Leitao, apprenti agent d'exploitation, a débuté sa formation le 15 août 2017
- M^{me} Florence Boumendil, collaboratrice à l'AREMS de Sous-Allens, est entrée en service le 21 août 2017, lors de la rentrée scolaire
- M^{me} Rita Dislich, bibliothécaire au collège du Cherrat, est entrée en service le 1^{er} février 2017
- M^{me} Christine Gagliardo-Gut, collaboratrice à l'accueil de midi à la Cabane des Jeunes est engagée pour une durée déterminée du 22 août au 31 décembre 2017
- M^{me} Vanessa Gerber, collaboratrice à l'AREMS/APEMS de Sous-Allens, est entrée en service le 21 août 2017, lors de la rentrée scolaire
- M^{me} Catherine Masson, secrétaire municipale adjointe au secrétariat municipal, est entrée en service le 1^{er} mai 2017 à 30% puis à 50% dès le 1^{er} juillet 2017
- M. Anthony Mérinat, employé de voirie au service de la voirie et des parcs, est entré en service le 1^{er} janvier 2017

- M. Jonathan Monteiro de Jesus, apprenti employé de commerce, a débuté sa formation le 1^{er} août 2017
- M^{me} Mélisande Schär, collaboratrice au service administratif, est entrée en service le 1^{er} septembre 2017 à 50% puis à 100% dès le 1^{er} octobre 2017. Elle était engagée pour une durée déterminée jusqu'au 30 juin 2018. Elle poursuivra son activité à 100 % au service administratif, au terme de son contrat, pour une durée indéterminée.
- M. Thomas Ruedin, collaborateur technique au SUPCI, est entré en service le 1^{er} mars 2017
- M. Alek Shahbandarian, collaborateur à l'accueil de midi à la Cabane des Jeunes, a repris du service, lors de la rentrée scolaire, le 21 août 2017
- M. Bernard Webb, responsable de l'AREMS/APEMS de Sous-Allens, est entré en service, lors de la rentrée scolaire, le 21 août 2017 à la suite du départ de M^{me} Patricia Visconti.

M^{me} Melissa Champod, collaboratrice au service administratif, a diminué son taux d'occupation de 100% à 80% dès le 1^{er} février 2017.

M^{me} Ariane Guyomard, secrétaire municipale et responsable des ressources humaines au secrétariat municipal, a diminué son taux d'occupation de 100% à 90% dès le 1^{er} juillet 2017.

Afin de remplacer un collaborateur au service civil, nous avons engagé M^{me} Christine Balestrini et M. Adrian Honarbakhesh pour l'accueil de midi, du 31 octobre 2016 au 7 avril 2017 (contrats de durée déterminée). M^{me} Balestrini a toutefois poursuivi son activité dès le 28 août 2017.

Nous avons enregistré le départ de:

- M. Alessio Battaiola, apprenti employé de commerce de deuxième année, interruption de l'apprentissage le 30 juin 2017
- M. Gilles Debrabandere, apprenti agent d'exploitation de première année, interruption de l'apprentissage le 31 juillet 2017
- M^{me} Leticia Frei, collaboratrice à l'AREMS de Sous-Allens, a arrêté son activité le 30 juin 2017
- M^{me} Emma Grandjean, aide-ludothécaire au Vieux-Moulin, a arrêté son activité le 30 juin 2017
- M^{me} Véronique Grandjean, aide-comptable au service des finances, a arrêté son activité le 30 septembre 2017
- M^{me} Natacha Holbing, aide-comptable au service des finances, a travaillé du 1^{er} septembre au 8 décembre 2017
- M. Adrian Honarbakhesh, collaborateur à l'AREMS de Sous-Allens, a arrêté son activité le 30 juin 2017
- M^{me} Anaëlle Schweizer, aide-ludothécaire au Vieux-Moulin, a arrêté son activité le 30 juin 2017
- M^{me} Patricia Visconti, responsable de l'AREMS/APMS de Sous-Allens, a travaillé du 1^{er} janvier au 31 juillet 2017
- M^{me} Nasreen Wirth, collaboratrice à l'AREMS de Sous-Allens, a arrêté son activité le 30 avril 2017.

M^{me} Brigitte Golaz a arrêté son activité d'aide concierge au bâtiment de services le 30 juin 2017. Elle continue toutefois son travail d'aide concierge au collège du Cherrat.

M. Mateus Carrara Junqueira a arrêté son activité à l'AREMS de Sous-Allens pour l'accueil de midi le 31 mars 2017. Il continue cependant son activité en tant que moniteur à la Cabane des Jeunes.

M^{me} Marlyse Dutoit-Lopez a arrêté son activité à la bibliothèque du Cherrat et à la ludothèque. Elle garde toutefois son poste de bibliothécaire au Vieux-Moulin.

Par ailleurs, les services administratifs ont accueilli, pour la deuxième fois consécutive, un gymnasien pour un stage extrascolaire de deux semaines, intégré dans le cursus scolaire, en principe entre la 1^{re} et la 2^e année d'étude. Le but de ce stage est de permettre à l'étudiant d'avoir un premier contact concret avec le monde professionnel.

De plus, M^{me} Tinguely a accueilli six élèves le 9 novembre 2017 à l'occasion de la Journée «Oser tous les métiers» (JOM). Après leur avoir expliqué le fonctionnement de la Commune, elle leur a fait découvrir le SUPCI, puis visiter la station d'épuration et le réservoir de l'Epine. Après avoir partagé le repas de midi, ces élèves ont découvert les tâches du service administratif, des finances et du secrétariat municipal.

Pour mémoire, le but de cette journée qui a lieu tous les 2^e jeudis de novembre, est de permettre aux élèves de la 7^e à la 9^e HarmoS de découvrir des métiers hors des clichés, sans se limiter aux secteurs traditionnellement féminins ou masculins.

6 accidents sont à relever en 2017 (sans changement par rapport à 2016), dont 4 accidents non professionnels, provoquant 102 jours d'incapacité de travail (100 en 2016). Les absences liées à la maladie s'élèvent à 358 jours (741.5 en 2016). Globalement, le taux d'absentéisme est de 4,03%, ce qui peut être qualifié de bon. La moyenne dans les administrations publiques de Suisse romande est de 6%, selon l'enquête HR Bench 2016-2017.

La sortie du personnel s'est tenue le lundi 1^{er} mai 2017. Les participants ont visité le Musée Chaplin's World à Corseaux. Ils ont ensuite mangé sur un bateau de la CGN, avant de regagner Saint-Prex en fin de journée.

III.II Service administratif, finances, écoles et social**M^{me} Carine Tinguely****Service administratif**

Au 31 décembre 2017, la population se monte à 5'867 personnes. 5'723 personnes (97.70%) sont établies (en résidence), soit 3'587 suisses et 2'136 étrangers. 144 personnes sont en séjour.

La doyenne est M^{me} Elisabeth Chiavazza (101 ans en 2017 – décédée le 31 mars 2018) et le doyen est M. Jean Grobéty (95 ans en 2017).

200 cartes d'identités (210 en 2016) ont été établies.

Un total de 359 entreprises sont inscrites dans le registre des entreprises (364 en 2016).

Les personnes naturalisées dans le courant de l'année précédente ont été invitées le jeudi 9 novembre 2017, en même temps que les nouveaux habitants. Au total, 147 personnes étaient présentes (78 nouveaux habitants, 5 représentants d'entreprises nouvellement implantées à Saint-Prex, 17 personnes naturalisées et 47 représentants des sociétés locales, des Autorités et autres invités).

Tous les jeunes de 18 ans ont été invités à partager une fondue le 7 décembre 2017.

Registre civique

3'655 électrices et électeurs, dont 824 étrangers (821 en 2016), sont inscrits au registre civique à fin novembre 2017 (3'651 à fin novembre 2016).

5 scrutins se sont déroulés en 2017 (sans changement par rapport à 2016). La participation moyenne s'élève à 41%.

En 2017, nous avons contrôlé 742 signatures (353 en 2016) pour des initiatives populaires fédérales ou des référendums. 128 d'entre elles n'étaient pas valables (63 en 2016).

Police administrative

316 chiens sont recensés dans la Commune (310 en 2016).

Service des inhumations

2 défunts (3 en 2016) ont été enterrés au cimetière de Saint-Prex et 17 autres (22 en 2016) ont été incinérés. 4 défunts non domiciliés dans la Commune reposent au cimetière (9 en 2016).

Naturalisations

La commission des naturalisations s'est réunie à 8 reprises (sans changement par rapport à 2016), sous la présidence de M. Carmelo Todaro, pour auditionner 17 candidats (20 en 2016) à la bourgeoisie, en présence d'un représentant de la Municipalité. La Municipalité a octroyé 24 bourgeoisies (27 en 2016):

- 9 pour des demandes ordinaires (17 en 2016);
- 8 pour des demandes de naturalisation facilitée cantonale des étrangers nés en Suisse (5 en 2016);
- 7 pour une naturalisation facilitée pour les jeunes étrangers de 2^e génération (4 en 2016);
- aucune naturalisation vaudoise facilitée de confédéré (1 en 2016).

Ces dossiers ont été transmis au service de la population à Lausanne, pour suite de traitement.

Pour rappel, ces décisions réservent nécessairement l'octroi du droit cantonal et la délivrance de l'autorisation fédérale de naturalisation. La bourgeoisie prendra effet au moment de la prestation de serment des candidats devant le Conseil d'Etat.

D'autre part, 4 habitants de la Commune (7 en 2016) ont obtenu la nationalité suisse, en entreprenant les démarches d'une naturalisation facilitée fédérale (art. 27 LN).

La Municipalité a suspendu 2 demandes de naturalisation ordinaire (4 en 2016) et en a refusé 3 (sans changement par rapport à 2016). Elle a aussi suspendu une demande de naturalisation facilitée cantonale des étrangers nés en Suisse.

Journal communal

En collaboration avec le service administratif, deux professionnelles accompagnent une dizaine de citoyens bénévoles pour la préparation de la «Balise». Quatre éditions ont été publiées en 2017 (sans changement par rapport à 2016).

Service des finances – impôts

La fiduciaire PwC a procédé au contrôle des comptes du 20 au 23 mars 2018. Il n'y a rien de particulier à relever à la suite de cette vérification.

Pour l'année 2017, les taux d'imposition communal et cantonal sont restés inchangés, soit 55% pour le taux communal et 154.5% pour le taux cantonal.

La commission de recours en matière d'impôt n'a pas été convoquée en 2017 (sans changement par rapport à 2016).

En ce qui concerne le patrimoine financier, les immeubles de l'Epondaz, de Lussy et du Cheminet ont permis d'attribuer Fr. 563'843 en réserve en 2017 et ce malgré un entretien important effectué sur les ascenseurs et les chutes d'eau (2016: Fr. 703'310). L'Auberge de l'Union a permis d'attribuer Fr. 63'352 en réserve (2016: Fr. 65'017) et l'Arsenal Fr. 313'668 (2016: Fr. 177'641). Fr. 120'925 ont été encaissés comme loyer pour le droit distinct et permanent accordé à la coopérative Cité Derrière pour l'exploitation de la parcelle du Clos du Cerisier (2016: idem).

Association scolaire intercommunale de Saint-Prex et environs (ASISE)

L'année 2017 a été la sixième année de fonctionnement de l'ASISE qui regroupe les Communes de Denens, Lussy, Villars-sous-Yens, Yens et Saint-Prex. Durant cet exercice, la nouvelle salle de gymnastique du Cherrat, ainsi que l'agrandissement du collège de Denens et sa salle de rythmique ont été mis en exploitation. Depuis la rentrée scolaire 2016-2017, les élèves de 9-11 S HarmoS des Communes faisant partie de l'ASISE sont enclassés à Saint-Prex.

Administration des écoles

Entouré de 124 enseignants, plus une vingtaine de stagiaires et remplaçants, M. Patrick Uebelhart, directeur des écoles, et son équipe encadrent 1'137 élèves enclassés au 1^{er} octobre 2017 sur cinq différents sites, répartis sur trois Communes (1'105 en 2016).

Enseignement primaire (Saint-Prex)

530 élèves de Saint-Prex étaient scolarisés au 1^{er} octobre 2017 dans les établissements primaires (1P à 8P) (528 élèves en 2016).

Enseignement primaire (Denens, Lussy-sur-Morges, Villars-sous-Yens, Yens)

298 élèves des villages étaient scolarisés au 1^{er} octobre 2017 dans les établissements primaires de Yens et Denens (1P à 8P) (294 élèves en 2016).

Enseignement secondaire (Saint-Prex et environs)

309 élèves étaient scolarisés au 1^{er} octobre 2017 dans l'établissement secondaire de Saint-Prex (9S à 11S) (283 élèves en 2016).

Conseil d'établissement

Le Conseil d'établissement (CET), créé le 28 octobre 2013 et regroupant 20 membres représentant parents, Autorités, professionnels et représentants de la société civile, s'est réuni à une reprise en 2017 (sans changement par rapport à 2016). Les discussions ont porté sur les photos de classe, les devoirs surveillés, ainsi que sur l'offre des sports facultatifs.

Cantines scolaires

Quatorze personnes s'occupent des deux cantines et accueillent plus de 150 élèves les lundis, mardis, jeudis et vendredis à midi. Les enfants enclassés en 5^e et 6^e HarmoS sont encadrés dans la structure après le repas. Des possibilités de fréquenter les leçons surveillées, la bibliothèque, ainsi que la Cabane des jeunes sont offertes aux élèves de 7^e et 8^e HarmoS. Les élèves de 9^e à 11^e HarmoS ont un repas proposé sans animation particulière. La partie administrative est gérée par le service administratif.

Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS)

La Commune a mis sur pied à la rentrée d'août 2016 un APEMS ouvert de 15h00 à 18h30 pour les enfants de 5^e à 8^e HarmoS. Un directeur, éducateur social HES, a été engagé pour gérer cet accueil. Il est accompagné dans sa tâche par deux auxiliaires.

Leçons surveillées

Douze personnes s'occupent de cette possibilité offerte aux élèves de 3^e à 6^e HarmoS ayant des difficultés scolaires. Trois personnes s'occupent des élèves de 7^e et 8^e HarmoS.

Cabane des jeunes

La Cabane des jeunes est située désormais au Centre sportif de Marcy.

Trois animatrices et animateurs accueillent les jeunes de 10 à 16 ans de septembre à fin mai, les mercredis de 14h00 à 18h00, les jeudis de 16h00 à 18h00, les vendredis de 16h00 à 22h00 et deux samedis par mois de 15h00 à 21h00. La Cabane est également à disposition des écoliers durant la pause de midi dans le cadre des cantines scolaires.

Ce lieu de rencontre et de partage propose à nos jeunes des activités et sorties.

Bibliothèque communale

Trois bibliothécaires reçoivent les abonnés les lundis de 17h30 à 19h30, mardis de 16h00 à 18h00, mercredis de 14h00 à 16h00, vendredis de 15h30 à 17h30 et samedis de 10h00 à 11h30, sauf pendant les vacances d'été, les fêtes de fin d'année et week-end fériés.

Elles tiennent à la disposition des habitants environ 15'000 documents (documentaires, articles de périodiques, BD enfants, ados et adultes, albums enfants et romans pour tous les âges). Au 31 décembre 2017, il y avait 3'048 lecteurs inscrits (2'945 en 2016), dont 284 actifs (353 en 2016). Les bibliothécaires ont effectué 17'839 prêts en 2017 (19'766 en 2016). La bibliothèque a été fermée durant deux mois et demi pour des travaux, expliquant la diminution des prêts.

Les bibliothécaires ont procédé à l'acquisition de 657 nouveaux documents (756 en 2016).

Ludothèque communale

La ludothèque a fermé le 30 juin 2017. Les jouets et jeux divers ont été récupérés entre autres par la Cabane des jeunes, l'AREMS, l'APEMS, l'UAPE, les garderies du Cerf-volant et de la Malle aux Trésors, les petits Part'âges et la bibliothèque qui a conservé un coin jeux pour les plus petits.

L'espace ainsi libre a été relié à la bibliothèque en créant une ouverture entre les deux entités.

Entraide familiale

Cette association, forte de 296 membres (307 en 2016), offre différents services à la population. Elle assure, sous convention de la Fondation de La Côte, le service de repas chauds à domicile et le service de visites à domicile. Sous convention avec la Croix Rouge, elle assure un service de transports accompagnés. Par ailleurs, elle a mis sur pied un atelier hebdomadaire «Accueil, intégration, français» qui a lieu au collège du Cherrat.

Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC)

Cette association s'occupe de la gestion administrative des décisions de revenus d'insertion, des agences d'assurances sociales, de l'accueil familial de jour, du réseau AJEMA et du Centre Social Régional. Pour le secteur social, les deux missions principales des assistants sociaux sont de prévenir ou limiter le recours au Revenu d'insertion (RI) en fournissant aux demandeurs une aide personnalisée et aider les bénéficiaires RI à retrouver leur autonomie.

En 2017, quelques 200 mesures d'insertion sociale (MIS) ont été octroyées (397 en 2016). Un projet pilote de réinsertion de jeunes adultes sans formation professionnelle achevée a également été mis sur pied (projet Forjad). En 2017, 93 dossiers RI ont été payés sur l'année à des habitants de notre Commune (103 en 2016).

Agence d'assurances sociales

L'agence d'assurances sociales, située au chemin de Penguey 8, est gérée par deux collaboratrices (sans changement par rapport à 2016).

Les tâches dévolues à l'agence sont les affiliations des employeurs et indépendants à la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS et le traitement de tous les dossiers de prestations complémentaires. Le nombre de prestations demandées auprès de l'agence est en augmentation tout comme le nombre de personnes faisant appel à leur service. Pour l'agence de Saint-Prex, 426 demandes de prestations ou affiliations ont été déposées en 2017.

Réseau d'accueil de jour des enfants Morges-Aubonne (AJEMA)

En 2009, la Commune a rejoint le réseau AJEMA géré par l'ARASMAC. Ce réseau gère actuellement environ 135 accueillantes (mamans de jour) et 25 unités d'accueil pour écoliers et préscolaires. En 2017, les enfants de Saint-Prex ont été placés 47'220 heures (2016: 43'052 h.) chez des mamans de jour, 130'694 heures (2016: 130'597 h.) dans des unités d'accueil préscolaires et 100'704 heures (2016: 97'076 h.) dans des unités d'accueil parascolaires. Rattachées au réseau AJEMA, on compte une unité d'accueil parascolaire et une unité d'accueil préscolaire sur la Commune.

Garderie du Cerf-volant (préscolaire)

Cette structure et l'UAPE sont gérés par l'association du Cerf-Volant. La nurserie-garderie est ouverte du lundi au vendredi de 6h45 à 18h15 et propose 66 places d'accueil, pour des enfants de quelques semaines à 4,5 ans.

Actuellement, 140 enfants y sont accueillis chaque semaine (130 en 2016). Ils sont accompagnés dans leur développement par treize éducatrices et éducateurs, six assistantes socio-éducatives et assistants socio-éducatifs (ASE) et six auxiliaires (sans changement par rapport à 2016).

Unité d'accueil pour écoliers du Cerf-Volant (UAPE) (parascolaire)

L'UAPE est ouverte du lundi au vendredi de 6h45 à 18h15. 120 enfants de la 1P à la 4P sont accueillis chaque semaine au sein de l'UAPE (150 en 2016).

36 places sont disponibles le matin avant l'école, 68 pour le temps de midi et 60 l'après-midi après l'école. Cinq éducatrices et éducateurs, trois ASE et deux auxiliaires (sans changement par rapport à 2016) sont engagés par le Cerf-volant, pour les accompagner au quotidien.

Prévoyance sociale cantonale

La facture sociale est composée des prestations complémentaires AVS-AI, de l'aide au maintien à domicile et de l'hébergement en home pour les personnes âgées, des subsides à l'assurance-maladie, du revenu d'insertion (RI), du secteur handicap adultes et autres pensions alimentaires, bourses d'étude et d'apprentissage ou allocations de maternité. Au 31 décembre 2017, 49 personnes de notre Commune bénéficiaient du RI (54 en 2016).

Santé publique

L'Etat et les Communes financent subsidiairement et paritairement les prestations d'aide et des soins à domicile délivrées par les Centres médico-sociaux (CMS), placés sous la responsabilité des Associations et Fondations régionales d'aides et de soins à domicile. L'augmentation de la population vaudoise, le vieillissement de la population et le recours plus intense aux prestations d'aide et de soins à domicile, en lien notamment avec la diminution des séjours hospitaliers, amènent les CMS à augmenter leur nombre d'heures d'intervention chaque année.

Depuis 2015, nous avons un demi-poste de travailleur social de proximité. Ce demi-poste est financé à moitié par les Communes membres de l'ASISE et à moitié directement par l'ASISE. Les missions des travailleurs sociaux de proximité sont d'assurer une présence régulière sur le terrain, favoriser les liens entre les jeunes et le réseau social et communautaire, faire remonter les informations pertinentes du terrain aux Autorités et développer des actions de prévention pour prévenir les comportements à risque chez les jeunes.

III.III Domaines, voirie et sécurité publique**M. Roger Burri****Domaines, voirie et éclairage public**

Les collaborateurs du Service de la voirie et des parcs, en coopération avec les autres services communaux (SUPCI) et intercommunaux (PRM) ont la lourde tâche d'assurer, au quotidien, l'entretien ordinaire du patrimoine et des équipements territoriaux de notre Commune.

Cet entretien requiert une attention soutenue, un engagement attentif et des interventions quotidiennes, afin de réparer les dégâts de toutes natures, d'assurer la sécurité des usagers, de veiller à la salubrité et à la propreté du territoire.

Il est en effet regrettable de constater que le littering et les dépôts sauvages ou inadaptés de déchets de tout genre deviennent monnaie courante et occupent de plus en plus les collaborateurs du service.

Cependant, chaque année, le dicastère et le service conduisent divers chantiers d'importance, tant en termes de créations que de rénovations et de remplacements d'infrastructures. Ceux-ci sont planifiés et sont les éléments déterminants de l'élaboration du budget.

Ainsi, en 2017 dans le cadre de l'entretien du réseau routier communal (~40 km), la réfection du revêtement au chemin de Coulet Ouest, le gravillonnage d'un chemin AF le long de l'autoroute et divers travaux de réparations de fissures, d'affaissements et de nids de poules, ont été faits, en particulier aux chemins du Glapin et de Penguey.

Un élargissement provisoire du trottoir de la Guergoulaz a été aménagé afin de renforcer la sécurité du chemin des écoliers. Un nouvel enrobé a été posé sur le trottoir entre le Motty et le Centre du Vieux-Moulin, gracieusement, dans le cadre de la promotion d'un nouveau produit par une entreprise partenaire de la Commune.

Le passage sous route, sis entre le Motty et la rue de la Gare, a été rafraîchi par un grand nettoyage et la pose d'une nouvelle couche de peinture.

Les espaces verts, la riche arborisation structurante, les haies, cordons boisés et autres parcelles de forêts, ainsi que les massifs floraux requièrent un suivi ininterrompu tout au long de l'année, mais bien sûr plus particulièrement durant la période de végétation.

Les faibles précipitations de l'année 2017 ont nécessité un grand engagement du service dans les tâches d'arrosage des nombreux massifs en pleine terre et autres décorations florales.

En 2017, d'importants et onéreux travaux de «toiletage» des houppiers ont été réalisés sur les arbres qui ornent nos rives et en particulier à la Place du Lac, à la Caquerette et au Chauchy. Ainsi, entre 2015 et 2017, tous les arbres de hauts jets qui agrémentent notre territoire entre le port de Taillecou et la plage du Chauchy ont été «toiletés» et sécurisés.

Le curage décennal de l'étang du Cherrat a été effectué en fin d'année et la réfection des ouvrages de régulation des niveaux a été effectuée à cette occasion.

Les 810 luminaires que compte le réseau d'éclairage public sont soumis à un contrôle de fonctionnement régulier exécuté en soirée. Les travaux d'entretien techniques sont confiés à des entreprises privées, tandis que le changement des sources lumineuses et le nettoyage des luminaires sont exécutés par les ressources internes.

En 2017, les mandats de travaux d'entretien périodiques de l'éclairage public ont été orientés essentiellement sur la peinture des candélabres et des luminaires de la route de Buchillon.

En collaboration avec divers mandataires, le service a suivi et coordonné divers travaux d'importances et remplacé/rénové des installations ou accessoires tout au long de l'année 2017.

Ainsi, le SEVP a fait réaliser un nouveau radeau pour le feu traditionnel du 1^{er} août et a supervisé la mise en place du balisage et des infrastructures balnéaires à la désormais plage de la Place d'Armes.

Les places de jeux de Sous-Allens (garderie et publique) et celle de la Gravière ont été remises en état.

Dans le cadre d'une gestion soucieuse du développement durable, le service a fait l'acquisition d'une machine à désherber à eau chaude. Cette acquisition permet ainsi d'entretenir les zones pavées, les bords de route et les trottoirs de façon respectueuse de l'environnement et s'inscrit dans la mise en œuvre des objectifs de législature. Cet achat a été préféré à celui d'un véhicule utilitaire électrique prévu au budget, car la plus-value en faveur de l'environnement est incontestable.

Déchets

Depuis 1969, le site de Penthaz est dévolu à la gestion des déchets d'une partie des Communes de l'Ouest lausannois et de l'ancien district de Cossonay. Depuis 1996, Valorsa SA est l'organisme de gestion des déchets du périmètre Ouest du Canton de Vaud. Il travaille pour ses 101 Communes actionnaires, de Vallorbe à Buchillon en passant par la Vallée de Joux, de Prilly à Bercher, pour un bassin de population de plus de 195'000 habitants. Ces 101 Communes sont, via Valorsa SA, actionnaires à 36.03% de l'usine Tridel SA et Saint-Prex détient 2.69% du capital-actions.

Sur la thématique de la gestion des déchets, les objets en fibrociment amiantés ont fait l'objet d'une grande opération au printemps. Valorsa a été particulièrement active dans l'information et l'organisation de cette journée cantonale. Le «coup de balai» printanier a permis de récolter une partie des vieux bacs à fleurs, dalles et autres tuiles ou plaques datant d'avant 1992 et contenant de l'amiante. Les Communes actionnaires ont tout particulièrement bien relayé la campagne de sensibilisation et la collecte a été un vrai succès. L'action avait été précédée d'un cours, afin d'accompagner les responsables de déchèteries dans leur rôle et la collecte de ce déchet particulier. La Commune de Saint-Prex a participé activement à cette campagne.

Le décompte final de 2017 s'est fait en mars 2018. La rétrocession de Fr. 367.36 HT/tonne a été accordée. Les frais de gestion se sont élevés à Fr. 3.50 HT/tonne.

Pour notre Commune, au terme du 5^e exercice comptable financé selon le principe de causalité, force est de se réjouir de la continuation des résultats probants relevés déjà dès 2013.

En 2017, chaque citoyen a produit 128 kg d'ordures ménagères (130 kg en 2016, 132 kg en 2015, 133 kg en 2014, 134 kg en 2013 et 227 kg en 2012).

Nous constatons une hausse d'un peu plus de 13.32% dans les déchets encombrants (21 kg en 2017, 18.53 kg en 2016 contre 19.6 kg en 2015).

Financièrement et pour l'exercice 2017, la taxe personnelle a été maintenue à Fr. 120.00.

A relever que 100 poubelles de villes, sur les 150 installées sur l'ensemble du territoire, sont contrôlées et vidées tous les jours.

Sécurité publique

Celle-ci est principalement assurée par 3 organes sécuritaires qui sont communément appelés:

- les pompiers
- la protection civile
- la police

Pour assurer les tâches qui lui incombent dans ces différents domaines, la Commune de Saint-Prex est membre de trois associations intercommunales constituées selon différents critères territoriaux fixés dans les bases légales cantonales spécifiques à chaque organe.

Saint-Prex est représenté dans les trois CODIR par M. Roger Burri, municipal.

Service du feu

Le SIS Morget, composé de 29 Communes de la région morgienne représentant une population de plus de 52'000 habitants, est fort de 344 sapeurs-pompiers volontaires, dont 30 femmes. Il est amené à intervenir sur ce secteur en cas d'incendies, d'inondations, de dégâts naturels, de petits cas de pollution, de soutien sanitaire et de divers cas particuliers. Il est composé de sept organes d'interventions (OI) dont celui de Saint-Prex qui est de catégorie B et qui est composé d'une section Détachement de premiers secours (DPS – 22 intervenants), d'une section de détachement d'appui (DAP – 21 intervenants) ainsi que 2 recrues pour un total de 45 sapeurs dont 4 femmes, encasernés à Saint-Prex au chemin de la Vergognausaz 45. La section DPS Morges intervient pour des désincarcérations lors d'accidents avec blessé(s) incarcéré(s).

La Commune de Saint-Prex est représentée au sein de cette association par un membre délégué, M^{me} Barbara Regamey, municipale. Le Comité directeur est composé de sept membres dont le président, M. Roger Burri, municipal à Saint-Prex.

L'OI Saint-Prex intervient prioritairement sur les Communes de Buchillon, Etoy et Saint-Prex.

L'effectif de l'OI de Saint-Prex est arrêté au 31 décembre 2017 à 45 sapeurs dont 27 domiciliés à Saint-Prex.

Le SIS Morget est intervenu à 333 reprises (285 en 2016) avec efficacité sur l'ensemble du territoire. Il est à noter que les départs pour feux sont en augmentation (27% des sinistres) et que les alarmes automatiques (détecteur fumée ou feu) sont en net recul à la suite des mesures de levées de doute mises en place par l'ECA (19%) dont 2% du total sont réelles (départ de feu, surchauffe).

La complexité des interventions impose une formation toujours plus exigeante et un engagement de plus en plus important de la part de nos intervenants volontaires. En raison du nombre élevé d'interventions en journée (44%), nous sommes confrontés à un manque d'intervenants pouvant se libérer. De nouvelles pistes doivent être trouvées pour pouvoir garantir notre effectif dans le futur.

Sur le plan local, l'OI Saint-Prex est intervenu à 54 reprises en 2017, sans fait marquant, mais totalisant tout de même 693 heures soldées.

La typologie des interventions se présente comme suit : 18 alarmes automatiques / 15 inondations / 14 feux / 2 sauvetages / 5 divers.

A la suite de problèmes mécaniques importants, le remplacement du véhicule matériel à disposition de l'OI Saint-Prex, datant de 1987, est planifié pour 2019. L'ECA a retiré ce véhicule et, dans l'intervalle, met à disposition un véhicule de transport de matériel et personnes.

Les locaux situés à l'arsenal de la Vergognausaz ont été mis à disposition du SIS Morget pour l'OI Saint-Prex. Les jeunes sapeurs-pompiers de l'Ouest morgien ont ensuite rejoint la caserne, suivis par l'école de formation du SIS.

Protection civile (PCi)

L'organisation territoriale, désormais étendue au district, est opérationnelle. Au fil des années, les missions de la PCi se sont réorientées vers des tâches d'aide à la population.

Un CODIR de 7 membres et une assemblée intercommunale de 62 délégués conduisent cette association.

Selon le concept fédéral de la protection de la population, la PCi est l'organe de protection de la population qui sera appelé à être sollicité le plus souvent et pour des tâches générales.

Cette entité renforce ou se substitue, si nécessaire, dans la durée des événements aux corps de police ou de défense incendie qui interviennent en premier lieu.

Dans ce cadre, en 2017, il convient de retenir que la PCi du district de Morges a reçu la mission d'effectuer le ravitaillement des forces de sécurité mobilisées pour la visite du Chef d'Etat de la République de Chine, M. Xi Jinping du 17 au 18 janvier. Les astreints ont à cette occasion servi 1'888 repas et 2'512 lunches.

Le lundi 23 octobre, la compagnie FIR a été partiellement engagée sur appel de la Police cantonale pour assurer le délestage de l'autoroute entre les sorties d'Aubonne et de Rolle, à la suite d'un accident impliquant un poids lourd, occasionnant la fermeture de l'A1 durant plusieurs heures.

L'effectif de la protection civile du district de Morges au 31 décembre 2017 est arrêté à 735 astreints (715 en 2016), dont 31 sont domiciliés à Saint-Prex, soit 4.22% (24 soit 3.35% en 2016).

Police

Depuis le 1^{er} juillet 2012, la Commune de Saint-Prex a adhéré à Police Région Morges (PRM) et a ainsi confié la gestion de la sécurité à cette association de Communes. Par la suite, la Municipalité a décidé de mandater PRM pour effectuer aussi les prestations liées à la police administrative et à la sécurité municipale.

Les Communes de Préverenges, Morges, Tolochenaz, Lussy, Saint-Prex et Buchillon définissent le périmètre d'intervention.

Au 31 décembre 2017, l'effectif de PRM s'élève à 71.55 EPT (66.85 en 2016).

Les éléments constitutifs et opérationnels s'identifient comme suit:

- La division opérationnelle composée de:
 1. Police secours (4 brigades d'intervention)
 2. Prévention et voie publique (1 brigade de proximité, 1 unité radar et le groupe des ASP)

- Les services généraux composés de:
 1. Unité signalisation
 2. Police du commerce
 3. Logistique

La présidence du Conseil intercommunal de PRM est assurée par M. Hervé Nusbaumer de Préverenges.

La délégation saint-preyarde au sein de ce conseil est forte de 6 représentants. Il s'agit de M^{me} Sandrine Pittolaz et de MM. Christian Boillat, Michel Conne, François Ludwig, François Siegwart et Joël Tardy.

La présidence du CODIR est confiée à M^{me} Anne-Catherine Aubert-Despland, municipale à Morges, et notre délégué, M. Roger Burri, assure la vice-présidence.

Le CODIR s'est réuni à 20 reprises pour de nombreuses décisions et événements de conduite. Il a, durant l'année 2017 travaillé entre autres sur les axes prioritaires de sécurité dans leur globalité, notamment lors de manifestations.

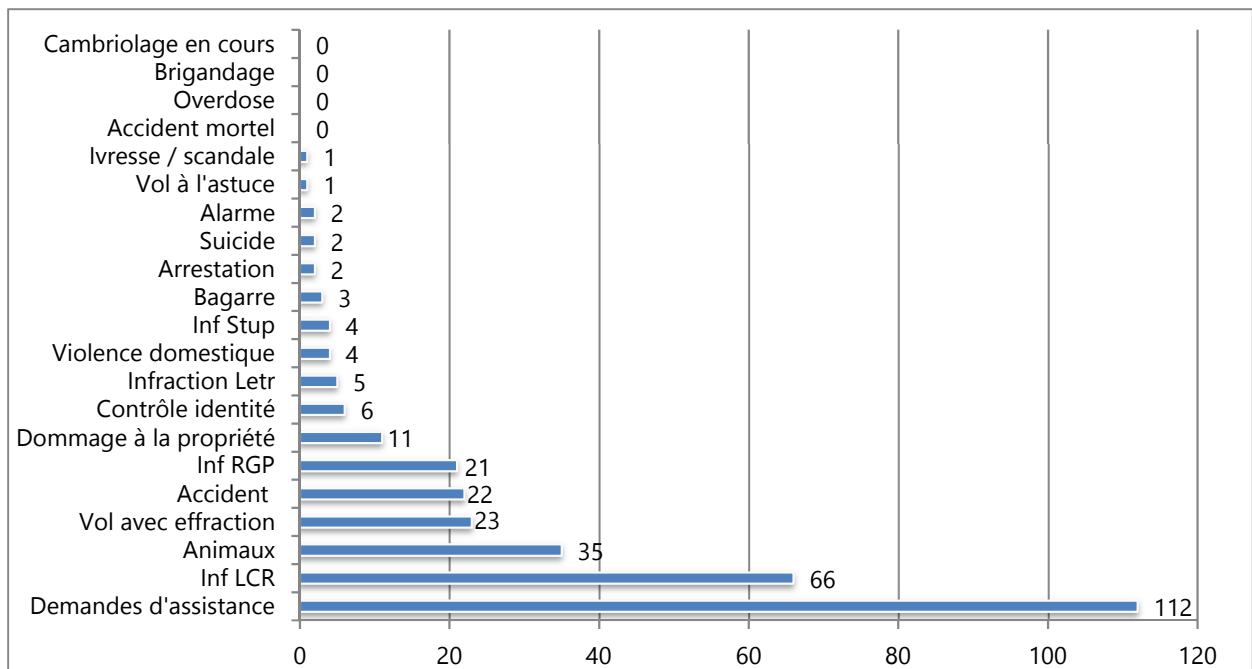
Activités du groupe Police secours

Police Secours a effectué 6'301 interventions sur l'ensemble du territoire desservi (4'275 en 2016), soit 17.2/jour, dont 320 sur le territoire saint-preyard (en diminution de 166 par rapport à 2016), ce qui représente en moyenne 0.8 intervention par jour (1.3 en 2016).

Pour mener à bien l'exécution de ces tâches, la subdivision Police secours travaille 24 heures sur 24, 365 jours par an. Forte de 4 brigades de 9 à 10 agents, elle est équipée de cinq voitures de police balisées, d'un véhicule banalisé, de deux motos et de trois vélos.

La comparaison entre 2016 et 2017 exprime une certaine stabilité.

| Interventions sur le territoire de la Commune de Saint-Prex en chiffres | | | |
|--|----------------|-------|----------------|
| Type d'intervention | Nombre en 2017 | | Nombre en 2016 |
| Demandes d'assistance | 112 | 35% | 226 |
| Infractions LCR | 66 | 20.6% | 43 |
| Vols avec effractions | 23 | 7.2% | 42 |
| Contrôles d'identité | 6 | 1.9% | 46 |
| Accidents | 22 | 6.9% | 37 |
| Animaux | 35 | 10.9% | 23 |
| Dommages à la propriété | 11 | 3.4% | 18 |
| Infractions stup. | 4 | 1.3% | 8 |
| Violences domestiques | 4 | 1.3% | 3 |
| Brigandage, overdose | 0 | 0% | 0 |
| Autres | 37 | 11.5% | 40 |



Activités du groupe Prévention et voie publique

La brigade de proximité est forte de 4 collaborateurs. Elle dispose de deux véhicules de police l'un balisé et l'autre banalisé. Les agents rattachés à cette unité ne travaillent pas dans l'urgence et peuvent ainsi consacrer le temps nécessaire à la résolution de conflits.

La brigade de proximité exécute, tout au long de l'année, de nombreuses et diversifiées tâches «préventives» telles que:

- prévention criminalité en coordination avec la Police cantonale et avec des thèmes saisonniers
- prévention cambriolage
- prévention routière
- prévention scolaire: durant l'année scolaire 2016-2017, 3'794 élèves ont reçu la visite de la police sur le territoire PRM

Le poste décentralisé de Saint-Prex est tenu par la brigade de proximité. Il est ouvert une heure par jour, en alternance entre 8h00-9h00 et 14h00-15h00, respectivement du lundi au vendredi.

738 heures de présence ont été assurées dans les deux postes décentralisés, soit à Saint-Prex et Préverenges.

Activités du groupe Signalisation routière

Le service de la signalisation est intervenu à Saint-Prex à 432 reprises (456 en 2016) pour poser de la signalisation pour diverses manifestations, réservations, chantiers, services funèbres, accidents, déménagements, mais aussi pour des réparations, l'entretien et l'amélioration du marquage de signalisation et de divers dispositifs, la création et le suivi de divers projets, à la suite des demandes municipales. Plusieurs interventions spontanées ont été faites pour améliorer la sécurité des chantiers et la signalisation en général auprès des entreprises.

Activité de l'Unité radar

La présence répressive du radar sur le territoire de Saint-Prex a permis d'identifier 4'190 contrevenants (2'047 en 2016). A relever cependant que 68.6% des usagers dénoncés l'ont été pour un excès de vitesse inférieur à 5 km/h et que seulement 13 personnes (0.3%) d'une dénonciation au ministère public.

Le radar préventif a lui démontré que 85.84% (83.52% en 2016) des véhicules contrôlés roulaient à une vitesse inférieure à la limite légale.

Activités des Assistants de sécurité publique

Le nombre d'EPT pour la brigade des Assistants de la sécurité publique (ASP) s'élève à 6.4. Cette unité est dotée de deux fourgons et partage l'usage des véhicules deux roues avec Police secours et la brigade de proximité.

Les ASP ont verbalisé à 723 reprises (1'118 en 2016) des infractions au stationnement, au règlement de police, et encore notifié 346 commandements de payer (432 en 2016). Ils assurent aussi leur présence lors des manifestations, des inhumations et tout autre événement qui requiert, entre autres, l'organisation de l'accueil des automobilistes.

Désormais, toutes les entités de PRM sont sous le même toit, depuis le 30 novembre 2017, dans le nouvel hôtel de Police situé à l'avenue des Pâquis 31 à 10 minutes à pied de la gare de Morges et à quelques mètres de la sortie d'autoroute Morges-Est.

Ce regroupement de toutes les forces de police offre aux citoyens une seule porte d'entrée pour toutes les sollicitations relatives à l'ordre et la sécurité publique.

PRM est locataire des locaux avec un bail de 20 ans.

Les plus-values fonctionnelles qui découlent de cette centralisation et de ces synergies ont un impact positif indéniable sur la qualité du service offert à la population.

Forêts

Deux coupes ont été réalisées en 2017 dans les forêts communales. La première à l'impasse du Coulet où les frênes dépérissants et dangereux ont été abattus. Ils souffraient de la chalarose, un champignon qui provoque le flétrissement des feuilles et peut aussi s'attaquer à la base des troncs. Le volume de bois martelé pour cette coupe sécuritaire était de 41 sylvies pour 21 tiges. Le bois a été commercialisé comme bois de chauffage. 36m³ de bois ont été vendu à Fr. 45.-/m³.

Quelques arbres ont aussi été prélevés au Cherrat pour l'aménagement de la zone inondable. En marge de ces travaux, 320 buissons et arbustes ont été plantés. Le sentier parcourant la forêt a été légèrement modifié et aménagé de copeaux de pin.

Une petite intervention a eu lieu dans les jeunes peuplements du Cherrat pour favoriser la diversité des essences.

Un canapé forestier en chêne a été aménagé pour «l'école en forêt».

Port de Taillecou et places à terre du Coulet

41 demandes d'inscription ont été traitées durant l'année 2017 (40 en 2016) pour le port de Taillecou, portant la liste d'attente à 489 personnes (454 en 2016). 2 places ont pu être attribuées en 2017 (2 en 2016) et 4 inscriptions ont été supprimées de la liste d'attente.

Pour les places à terre du Coulet, nous avons reçu 6 demandes d'inscription (9 en 2016), portant la liste d'attente à 41 personnes (sans changement par rapport à 2016). 2 places ont pu être attribuées (sans changement par rapport à 2016) et 4 inscriptions ont été supprimées de la liste d'attente.

Le nettoyage des mousses et la réfection des joints a été entreprise en 2017 sur la face intérieure des digues du Port de Taillecou.

III.IV Bâtiments et infrastructures sportives**M. Stéphane Porzi****Bâtiments**

Le service des bâtiments compte treize collaborateurs et un apprenti. Nos concierges ont au minimum un CFC d'agent d'exploitation et suivent des formations continues. Ils sont efficacement épaulés dans leurs tâches par sept aides-concierges qui nettoient les bâtiments jour après jour. De plus, des entreprises de nettoyage ont des mandats pour des tâches ponctuelles comme l'entretien hebdomadaire des édicules publics et de divers WC, ainsi que le nettoyage annuel des vitres de nos bâtiments scolaires.

L'entretien courant comprend des bâtiments scolaires, soit le collège du Chauchy, le collège de Sous-Allens I, II et III (y compris l'UAPE, l'AREMS et l'APEMS), le collège du Cherrat I, II et III avec sa nouvelle salle de gymnastique triple ouverte en septembre 2017, le Centre culturel et sportif du Vieux-Moulin – qui regroupe la bibliothèque, des salles de conférences, de spectacles, de gymnastique et qui est muni d'une cuisine professionnelle, ainsi que de vestiaires –, le bâtiment de l'administration communale et le bâtiment de services au Penguey qui est actuellement en cours de transformation, le kiosque et les vestiaires de la plage du Chauchy, les lieux de cultes – l'église romane et l'église catholique –, le Centre sportif de Marcy qui compte la Cabane des jeunes, une buvette, des vestiaires, ainsi que huit édicules publics (WC).

Ce service s'occupe également de l'entretien des douze immeubles que possède la Commune et qui comptent 154 appartements, qui vont de 1 ½ à 7 pièces ainsi que 146 places de parc, tous voués à la location. Les sept bâtiments acquis en 2013, situés à la rue de l'Epondaz 1, 3, 5 et 7, à la route de Lussy 3 et au Cheminet 6 a-b et 8, ont nécessité de gros travaux de rénovation qui se sont terminés au cours de l'année 2017 avec l'immeuble de l'Epondaz 7. La plupart des appartements ont été remis en état et nous poursuivons dans ce sens au fur et à mesure des changements de locataires, soit remise aux normes OIBT pour l'électricité, demandes de travaux exprimées par les locataires tels que peintures, carrelage, remise en état des sols, changement de cuisinières, lave-vaisselles, frigos, armoires à pharmacie, etc. Des contrats doivent être suivis comme pour le curage des canalisations, la chaufferie, la ventilation ou le contrôle des toitures. En ce qui concerne les extérieurs et les places de parking intérieures et extérieures, le suivi, la tonte, le déneigement, le salage et le lavage à haute pression sont assurés par les concierges des immeubles. Il en va de même de la taille des haies, des arbustes, des arbres, mais aussi des abattages d'arbres qui sont en fin de vie. Certaines tâches sont ponctuellement externalisées.

L'arsenal est venu compléter ce parc immobilier en 2013. Ces locaux sont loués par la Police cantonale pour le bâtiment côté Ouest et le service du feu et la protection civile côté Est. Les locataires ont pris possession de leurs locaux en juillet 2016. PRM loue aussi un emplacement de 500 m² comme fourrière intercommunale de véhicules. De plus, nous avons le club de boulistes de Saint-Prex qui a un espace dans le bâtiment Nord-Est ainsi que la Commune de Buchillon et Espace prévention.

Les locations sont gérées par le service administratif. Deux gérances se chargent, quant à elles, de l'établissement des baux, soit la gérance Privera pour les sept immeubles situés à la rue de l'Epondaz, à la route de Lussy et au Cheminet et la gérance Publiaz pour le reste de nos appartements. En ce qui concerne les locataires, nous avons enregistré douze changements de logement en 2017. Les logements vacants ont été reloués, conformément au règlement d'attribution des appartements communaux rédigé par la Municipalité.

Le service des bâtiments s'est occupé des travaux suivants au cours de l'année 2017:

Vieux-Moulin:

- Création d'une ouverture pour relier la bibliothèque et l'espace précédemment occupé par la ludothèque, afin de gagner de l'espace, ainsi que l'aménagement d'étagères, l'achat de meubles de présentation et d'un bureau pour les bibliothécaires;
- Étude de faisabilité pour la création d'un réseau à distance alimenté avec l'eau du lac pour le chauffage de bâtiments et audit des installations d'automatisme du bâtiment;
- Achat du système de lumières pour la salle de spectacles et d'un téléviseur Samsung LED pour les salles Mermet;
- Régie sono et régie lumières simple pour la salle de spectacles.

Collèges du Cherrat I, II et II et de Sous-Allens I, II et II, UAPE, AREMS et APEMS

- Nombreuses réparations de stores;
- Réfections à la suite de graffitis;
- Analyses sur les polluants demandées par le Canton : métaux lourds dans les peintures, PCB (PolyChloroBiphényle, produits chimiques organiques chlorés employés comme isolants électriques par ex.), diagnostic amiante;
- Nouvelle installation Wifi demandée par le Canton;
- Curage à haute pression.

Bâtiment Pré 5

- Mise en ordre de l'installation électrique, selon rapport OIBT;
- Changement d'une fenêtre, révision de la citerne et échange du lave-linge.

Rue du pont-Levis 11 (Auberge)

- Nettoyage du sous-sol et pose de carrelage, ainsi que traitement de la charpente dans un appartement.

Bâtiment du sauvetage

- Mise en ordre de l'installation électrique;
- Mise en ordre de la pompe de relevage.

Bâtiments Epondaz 1, 3, 5 et 7, Lussy 3 et Cheminet 6 a-b et 8

- Remplacement d'un ascenseur à l'Epondaz 1 et du brûleur à l'Epondaz 7;
- Travaux de percement, démolition et réfection de colonne de chute à l'Epondaz 5;
- Travaux de percement, démolition et réfection de colonne de chute à Lussy 3;
- Raccordement au gaz pour le Cheminet 6 a-b et nettoyage des ventilations à l'Epondaz 8;
- Changement de la chaudière au Cheminet 6 a-b;
- Nouvelles plantations: renouvellement de arbustes et d'arbres à Lussy 3
- Échange de quatre cuisinières à gaz par des électriques à l'Epondaz 5;
- Rénovation d'appartements, réparation de parquets, rénovation de salles de bain, changements d'armoires de toilettes, réparation de lave-vaisselles, échanges de fours, de sèche-linge et de frigos.

Gestion du Centre culturel et sportif du Vieux-Moulin

La salle de spectacles du Vieux-Moulin a été utilisée quasiment tous les week-ends, sauf pendant les vacances scolaires, pour des activités des sociétés locales (spectacles, concerts, repas de soutien, matchs aux cartes, lotos, etc.), pour des réceptions officielles, mais également pour des soirées privées (principalement des mariages).

Les salles du 1^{er} étage sont également mises à disposition ou louées à des tiers pour des séminaires, des cours de gym, des répétitions ou des réunions des sociétés locales.

Nouvelles constructions ou transformations

Le bâtiment appelé «bâtiment de services», occupé anciennement par le service de voirie, les pompiers, sans compter les salles du Conseil et d'exposition (Araucaria), est actuellement en cours de transformation. En effet, ce bâtiment abritera l'administration communale d'ici la fin de l'année 2018. Les travaux avancent bien. Nous pourrons recevoir les différents services de l'administration soit le service de l'urbanisme, de la police des constructions et des infrastructures (SUPCI), le service des bâtiments, le service administratif, le service des finances et le secrétariat municipal et les ressources humaines. Le bâtiment existant a fait l'objet d'un constat amiante et certains travaux ont été entrepris par des entreprises spécialisées, afin d'enlever toutes traces d'amiante. Les travaux de démolition des locaux existants des niveaux supérieurs, de la dalle intermédiaire et de la charpente sont terminés. L'entreprise de maçonnerie a réalisé les nouvelles dalles et structures intérieures, adapté les réseaux de canalisations et les ouvertures en façades. Elle a réalisé la nouvelle cage d'ascenseur, ainsi que certaines volées d'escaliers. L'entreprise de charpente, après avoir mis à nu les pièces de la toiture, a effectué tous les travaux d'adaptation pour les nouvelles lucarnes et le bâtiment est hors d'eau. Elle va également réaliser un nouveau plancher pour les surcombles techniques situés sous la toiture Est et revêtir l'intérieur des pans de toiture. Les gabarits du bâtiment existants sont conservés, tout comme la plupart des structures et circulations.

Développement des infrastructures sportives

La rénovation de la salle de gymnastique triple du Cherrat (VD6) est terminée depuis le début du mois de septembre 2017 et l'inauguration a eu lieu le 18 novembre 2017. Attendue avec impatience par les écoles, cette salle de gymnastique triple répond à un réel besoin. En effet, les élèves ont (après plus d'une année d'attente) eu le plaisir de suivre leurs premières leçons de gymnastique dans cette salle. Les maîtres d'éducation physique ont maintenant à disposition un outil complet et performant qui leur permet de proposer aux élèves divers types d'activités variées, comme la grimpe, le badminton, le volley, le basket, le foot en salle, les trampolines, etc. Cette nouvelle salle, d'une dimension de 45 m sur 27 m a déjà permis d'accueillir de nouveaux sports tels que le badminton, nouvelle société sise à Saint-Prex, le handball, l'unihockey et le futsal, sociétés bientôt saint-preyardes, ainsi que répondre à la demande des sociétés déjà présentes précédemment comme la gym et le basket. Il ne reste quasiment plus de plages horaires libres. En outre, toutes les activités liées aux sports et aux gyms douces qui avaient lieu dans les diverses salles du Vieux-Moulin ou de Sous-Allens ont été déplacées dans les trois salles multifonctions du 1^{er} étage, ce qui a permis de soulager le planning des locations des salles pour des assemblées ou autres utilisations.

Le toit est couvert de panneaux photovoltaïques qui fournit une puissance de 171 KWc et les fenêtres sont équipées de triples vitrages isolants avec des dispositifs de protection solaire pilotés automatiquement. Deux monoblocs doubles flux, ainsi qu'une PAC (pompe à chaleur, pour l'eau chaude sanitaire) sont installés et desservent la salle de gymnastique, les salles polyvalentes, les vestiaires et les toilettes.

Certification Cité de l'énergie pour Saint-Prex

La Municipalité de Saint-Prex a demandé à Bio-Eco d'organiser et d'animer des ateliers participatifs. C'est l'occasion pour les participant·e·s de se familiariser avec le processus de labellisation Cité de l'énergie, de formuler leur point de vue, leurs attentes, leurs engagements actuels et futurs et d'imaginer comment ils pourraient mettre en œuvre des actions allant dans le sens d'une politique énergétique durable et participer à l'obtention de ce label. La Commune travaille pour obtenir les points nécessaires pour demander le label Cité de l'énergie.

Balades de lieux insolites

Depuis de nombreuses années, la Municipalité a le plaisir de collaborer avec M. Pierre Corajoud dans la mise en place de balades sur notre territoire.

Ainsi, les samedis 20 mai et 23 septembre 2017, une trentaine d'habitants par samedi ont pu profiter d'histoires et d'anecdotes, racontées par M. Pierre Corajoud, dont le titre «Balade sur le thème de l'eau», est une façon de permettre à la population saint-preyarde de (re)découvrir notre belle localité. Ces balades ont débuté à la gare CFF pour se rendre au bois du Cherrat, afin de découvrir le Bief. La balade s'est poursuivie en direction du village et le long du cheminement piétonnier. Un arrêt devant la STEPi pour aborder quelques questions sur l'épuration, puis déplacement par le bord du lac jusqu'au port pour parler de la station de pompage. Ces balades sont gratuites, sans inscription, et sont réservées en priorité aux habitants de Saint-Prex.

III.V Police des constructions et infrastructures**M^{me} Barbara Regamey****Station d'épuration intercommunale (STEPI)****I. Objectifs et points forts de l'année****a) Formation**

Un collaborateur a poursuivi sa formation (FES) et obtenu le brevet fédéral d'exploitant. La formation interne de notre nouveau collaborateur a pu être accomplie. La recherche d'une coopération avec une autre Commune a permis de trouver du renfort pour le 1^{er} janvier 2018.

b) Analyses

Les exploitants contrôlent les composants de l'eau tout au long du processus et adaptent son traitement (p. ex. oxygénation des bassins, réduction des apports par des toilettes mobiles, etc.). Les normes ont été respectées – avec des problèmes persistants, liés au carbone organique dissous (COD). Le respect des rejets reste tributaire de la qualité des eaux usées acheminées à la STEPI, facteur qui se soustrait souvent à notre maîtrise.

En date du 24 mai 2017, la RSR, se basant sur les données de l'agence européenne de l'environnement, a communiqué dans son journal du matin que les eaux du lac étaient propres à la baignade, hormis à la plage du Coulet. La Municipalité a fait des recherches pour connaître les sources de cette information. En effet, les analyses des services du Canton de Vaud attestaient que l'eau était propre à la baignade. Après avoir interpellé l'agence européenne, celle-ci nous a informés, qu'elle ne procède pas elle-même à des analyses, mais qu'elle se procure celles collectées par le Canton. En outre, elle a admis, que les valeurs de deux échantillons avaient été confondues, ce qui a causé une erreur dans son rapport et sur sa carte, publiés sur Internet. Nous pouvons confirmer que toutes les plages étaient propres à la baignade avec une qualité de l'eau suffisante à bonne.

II. Entretien courant – interventions

L'année 2017 s'est déroulée sans panne majeure. Les compresseurs ont tenu bon et n'ont pas nécessité d'interventions particulières. Par contre, quelques interventions non planifiées s'imposaient, ce qui a eu comme conséquence de repousser en 2018 le changement des disques d'oxygénation pour les bassins biologiques. Dans l'ensemble, c'était une année sans trop de soucis. Quelques exemples d'actions entreprises:

- a) Finition de la grande révision du pont racleur n° 2.
- b) Changement des câbles, des roues de guidage et révision du moteur du pont racleur n° 1.
- c) Changement du tamis pour l'épaississement des boues.
- d) Révision de la pompe gaveuse pour l'épaississement des boues.
- e) Remplacement du variateur de fréquence pour les soufflantes d'oxygène.
- f) Demande d'une offre pour remplacer les végétaux du biofiltre.

Nous avons reçu une offre de Romande Energie pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques. Cette offre est actuellement en discussion dans nos trois Communes.

III. Prévention – communication

Comme chaque année, nous avons reçu des visiteurs. En plus des classes et des jeunes lors de la JOM, les exploitants ont accueilli le Conseil communal et la Municipalité d'Étoy. La direction et les collaborateurs de Vetropack ont également rendu visite à la STEPi, ce qui a permis un échange concernant la problématique de la température des eaux usées provenant de la verrerie et le volume d'eau consommé en cas de panne dans leur production.

IV. Nouvelle STEP régionale

La municipale de Saint-Prex a participé à une vingtaine de séances avec le groupe de réflexion concernant la régionalisation de l'épuration. Deux expertises ont été commandées et reçues. Celles-ci consolident les premiers rapports en la matière. A la fin de l'année, nous étions toujours en attente d'une prise de position de l'AIER (région Rolle) quant à leur participation à la création d'un organisme régional. Nous travaillons en bonne entente avec nos partenaires de la STEPi (Étoy et Buchillon) et nous essayons de faire avancer ce projet.

Réseaux EU/EC

A la suite des nouvelles exigences du Canton en matière de protection des eaux souterraines, les travaux de séparatif sur l'avenue de Taillecou – dont le début avait été initialement prévu au printemps 2018 – ont dû être repoussés d'une année. Ils commenceront début 2019.

Des travaux d'entretien ont été entrepris aux stations de pompage et, comme chaque année, une partie du réseau communal a été purgée.

Au chemin de la Guergoulaz, la Commune a procédé à la déviation d'un collecteur communal.

Dans le cadre du dernier tronçon de la réfection de la RC1, sortie Ouest de la Commune, d'importants travaux ont également été entrepris (préavis n° 11/06.2015). Ce chantier était encore en cours fin 2017 et se terminera en mai 2018 avec la pose d'un tapis phono absorbant.

Dans la forêt du Cherrat, une zone inondable a été aménagée (préavis n° 04/04.2016). Cette mesure permet de récolter les eaux météorites de toutes les surfaces imperméabilisées récemment (parkings, mini-pitch, salle de gym, collège de Sous-Allens et future piscine) et les eaux claires des quartiers en amont. Ce collecteur est maintenant à ciel ouvert et méandre dans la forêt. Un chemin pédestre a été aménagé sur une petite digue et au milieu de la forêt une chambre de régulation du débit d'eau a été construite. Cette zone pourra être inondée en cas de très forte pluie. Elle propose des abris à de nombreux animaux et contribue à la biodiversité. Avec ces travaux, un redimensionnement coûteux du réseau d'eau claire nous est épargné.

Service des eaux (eau potable)

I. Travaux sur le réseau d'eau

Lors des travaux au Cherrat (zone inondable et salle de gym; préavis n° 04/04.2016 et n° 12/09.2013), une conduite principale d'eau a été remplacée entre le chemin de Vegney et celui de Sous-Allens.

Dans le cadre de travaux de Romande Energie, nous avons procédé au remplacement d'une conduite principale entre le chemin de Senaugin et le chemin du Riau (préavis n° 01/02.2017). Cette vieille conduite en fonte a été remplacée par des conduites en PE d'un diamètre plus grand (160/141mm). Ces travaux répondaient aux exigences des normes de l'ECA.

54 bornes hydrantes ont été contrôlées, ce qui a révélé la défectuosité de 5 bornes. De plus, des entreprises ont été chargées d'entreprendre la révision annuelle de ces installations. Une nouvelle borne hydrante stockeur a été posée; il s'agit du n° 175. La borne n° 152 a nécessité le remplacement de son pied.

Dix nouvelles entrées d'eau (six en 2016) ont été réalisées à la suite des nouvelles constructions.

II. Fuites d'eau

Un mandataire effectue mensuellement des détections de fuites.

7 fuites chez des privés (4 en 2016) et 7 sur le réseau communal (2 en 2016) ont été détectées. Il est à noter que plusieurs fuites sont advenues sur les mêmes conduites (2 sur le chemin de Monnivert et 3 sur le chemin de Mont-de-Fourches).

III. Compteurs – radios

En 2017, nous avons posé 65 émetteurs et changé 36 compteurs. Le nombre de compteurs installés, équipés pour la relève à distance, se monte à 614.

IV. Station de pompage Vieux-Moulin

Le fontainier et son remplaçant ont exécuté 156 contrôles à la station de pompage.

Le nombre d'alarmes était de 2. En 2017, 765'925 m³ d'eau ont été pompés (715'546 m³ en 2016).

Nous avons conclu un contrat de réservation pour une génératrice en cas de catastrophe en application des mesures pour ce cas par le plan directeur de la distribution d'eau (PDDE). Cette précaution permettrait en cas de panne d'électricité, de garantir le pompage depuis le Vieux-Moulin au réservoir et par là même, l'approvisionnement en eau potable.

V. Réservoir de l'Épine

177 contrôles au réservoir de l'Épine ont été exécutés. Le responsable du service et son remplaçant ont procédé à l'organisation et à la supervision du nettoyage du grand réservoir.

A la suite des mesures de la concentration du radon dans le réservoir et la station de pompage, nous avons installé deux ventilations pour l'évacuation de ce gaz. En plus du système de mesure de gaz pouvant avoir un effet toxique sur les personnes qui y sont exposées, nous avons installé une minuterie pour les ventilateurs.

VI. Contrôle des vannes du réseau

51 vannes ont été manœuvrées en 2017.

VII. Fontaines

Le fontainier a remplacé l'alimentation d'eau de la fontaine dans la Grand-Rue, mais aussi de celle vers le Foyer.

VIII. Généralités

L'eau potable, prélevée dans le réseau, à la source, dans les fontaines publiques et dans le puits filtrant du Vieux-Moulin, a été soumise à analyse à 6 reprises en 2017 (9 en 2016). L'eau potable de Saint-Prex est d'une excellente qualité et ne nécessite aucun traitement.

L'eau des piscines collectives (3x/an la Riveraine et 8x/an la Fondation Perceval), de même que celle des plages (4 plages x 2), a été contrôlée à 19 reprises (sans changement par rapport à 2016). Il n'y a pas de problème à signaler.

La consommation d'eau potable facturée s'est élevée à 655'034 m³ pour 2017 (615'890 m³ en 2016).

IX. Nouvelle organisation du travail

Nous avons préparé l'intégration du Service des eaux au SUPCI, qui sera effective avec l'aménagement dans les nouveaux locaux de l'administration. Le but de cette nouvelle organisation est de concentrer toutes les tâches techniques au SUPCI, qui dispose de moyens de planification et de supervision (comme p. ex. GeoConcept) et qui assurera une bonne coordination de tous les travaux privés et publics. Dans ce cadre, un transfert de tâches administratives du service des finances au SUPCI a eu lieu.

Service de l'urbanisme, de la police des constructions et des infrastructures (SUPCI)

Durant l'année 2017, le SUPCI a traité les dossiers suivants:

- 29 nouveaux dossiers d'enquête publique (32 en 2016);
- 113 dossiers sans enquête publique (94 en 2016);
- 48 dossiers d'abattage d'arbres (32 en 2016);
- 53 dossiers communaux (40 en 2016);
- 31 permis de fouille (32 en 2016);
- 36 demandes d'usage du domaine public (33 en 2016);
- 46 dossiers de révision de citernes (70 en 2016);
- 30 avis de nettoyage d'installations particulières (32 en 2016).

Au surplus, les nombreuses tâches qui lui sont confiées (aménagement du territoire communal et régional, évacuation des eaux claires et usées, projets communaux divers, STEPi, demandes de pose d'enseigne, gestion du cadastre et de GeoConcept (géolocalisation), site internet, sécurité au travail et BPA, administration des ports, etc.) ont été accomplies par le SUPCI.

Le bureau, mandaté par la Municipalité pour la surveillance des chantiers, a consacré 143.5 heures (129 h préposé + 14.5 h secrétaire) en 2017 (152.5 en 2016) à cette tâche.

La commission consultative d'urbanisme (CCU) a siégé à 9 reprises (14 en 2016). Elle a rédigé 33 rapports à l'intention de la Municipalité (25 en 2016).

La commission de salubrité a traité 1 dossier en 2017 (0 en 2016).

Le SUPCI a effectué 88 visites de conformité.

De nombreuses séances internes, avec les services de l'Etat, avec le bureau d'urbanistes et avec certains privés concernés ont occupé le SUPCI. La problématique de la LAT a considérablement compliqué les dossiers de la police des constructions.

En outre des tâches citées, le SUPCI s'est encore occupé des questions suivantes en 2017:

Le suivi des chantiers de la Commune (RC1 Centre, zone inondable Vegney-Sous-Allens, Senaugin-Riau) et la planification des nouveaux (route de Rolle Ouest et Taillecou).

Durant l'année 2017, la gestion du panneau électronique et l'organisation du concours de photos ont été transférées à d'autres services administratifs, afin de pouvoir accueillir des nouvelles tâches techniques.

Bureau intercommunal de la police des constructions

A la suite de l'accroissement des tâches déléguées au SUPCI, de la complexité croissante de ces dernières et en vue d'une mise en conformité/révision systématique de nos réseaux, il nous fallait renforcer l'équipe du SUPCI. Nos besoins ne correspondant pas à un poste à plein temps, nous avons offert à quelques Communes voisines et partenaires des services en matière de police des constructions. Quatre Communes ont répondu positivement à notre offre (Buchillon, Lully, Villars-sous-Yens et Yens). Des contrats de prestations ont été élaborés ensemble. Le début de cette collaboration a été fixé à mars/avril 2017 et est maintenant en fonction.

Le 1^{er} mars 2017, un nouveau collaborateur technique a commencé son travail au SUPCI. Il s'occupe de nos Communes clientes, ainsi que de dossiers de la police des constructions de Saint-Prex.

Depuis le 1^{er} mars 2017, le SUPCI a traité les dossiers suivants pour le bureau intercommunal:

- 1 dossier pour la Commune de Buchillon;
- 20 dossiers pour la Commune de Lully;
- 10 dossiers pour la Commune de Villars-sous-Yens;
- 4 dossiers pour la Commune de Yens.

Les heures suivantes ont été facturées en 2017:

- Commune de Lully: 82 heures (15 km de déplacements);
- Commune de Villars-sous-Yens: 17.25 heures (54 km de déplacements);
- Commune de Yens: 16 heures (12 km de déplacements).

Pour ces travaux, Fr. 15'039 ont pu être encaissés.

Certains dossiers sont encore en cours de traitement et pourront être facturés en 2018.

Réalisations routières

En été 2016, dans le cadre des divers projets concernant la route de Rolle Centre, des mesures d'assainissement du bruit et en faveur de la mobilité douce ont été réalisées (préavis n° 10/06.2015). Les points forts de cette réalisation sont la création d'un trottoir et de bandes cyclables, ainsi que la pose d'un tapis phono-absorbant. A certains endroits, des murs ont également été construits. Ce chantier s'est déroulé sans problème et le trafic a pu être maintenu en bidirectionnel tout au long des travaux.

En vue de la prolongation de ces travaux jusqu'à la sortie Ouest du village, un crédit d'étude de Fr. 105'500 a été demandé au Conseil Communal avec le préavis n° 11/06.2015. A la fin de l'année 2016, les plans pour cette future réalisation ont été établis et les emprises nécessaires ont été mises à disposition par les propriétaires privés, comme pour le premier tronçon. Au printemps 2017, un crédit pour l'exécution de cette dernière partie de la réfection de la RC1 en traversée de Saint-Prex a été obtenu par le Conseil Communal (préavis n° 05/05.2017).

Activités culturelles et associatives

La Commune est animée par une large palette de manifestations de toutes sortes. Les habitants ont – et ceci souvent le même soir ou le même week-end – le choix entre plusieurs divertissements et activités. Les sociétés locales, les privés et les églises sont très actifs. Les événements suivants ne représentent donc que quelques exemples de cette riche vie locale.

Le dimanche 18 juin, les chineurs ont pu bénéficier d'une belle brocante sur la place d'Armes.

Le rock festival a été reconduit le 5 mai 2017. Il a remporté à nouveau un grand succès.

Saint-Prex sur les Quais a vécu une très belle édition et le brunch a suscité une bonne participation. Concerts (entre autres avec Mélodie Zhao), théâtres et farces, dessins et land-art, yoga et théâtre avec les habitants, etc., il y avait des activités pour tous.

Les 26 août et 2 septembre, la Confrérie du Guillon a organisé les Quatre heures des Vignerons. La population était invitée à déguster les crus locaux durant l'après-midi dans des caveaux spécialement aménagés au Bourg. Ces manifestations ont attiré une foule joyeuse et ont profité d'un soleil radieux.

La 10^e édition du festival de l'humour «DécouvRire» a montré l'intérêt toujours croissant du public. Ce festival s'est fait une belle place à Saint-Prex et une renommée certaine, loin à la ronde. Les salles étaient combles et le rire au rendez-vous.

En octobre, nous avons eu l'honneur de recevoir le Chœur de l'opéra national de Chine avec la participation de M^{me} Mélodie Zhao, pianiste.

Par ailleurs, les P'tits Marchés ont régulièrement animé le Bourg.

La Commune a renouvelé son soutien aux Concerts classiques de la région morgienne qui programment – comme chaque saison musicale – trois concerts de qualité à Saint-Prex.

La fête lacustre, organisée par le Cercle Nautique de Taillecou, a attiré les curieux. Des initiations à plusieurs sports nautiques ont été offertes, en collaboration avec des sociétés locales amies et lacustres.

La Fête internationale de sauvetage organisée par le Sauvetage de Saint-Prex a connu un grand succès.

Commission culturelle

La Commission culturelle a organisé une très belle soirée du Saint-Valentin le 14 février et son spectacle «Nathalie Devantay nous dévoile tout». A cette occasion, 165 repas étaient servis par des bénévoles.

Lors d'une soirée jazz, le 17 juin, le groupe « Riviera Jazz Connection » a ravi le public. La soirée «Reña» du 14 novembre a réuni une dizaine de groupes de musique.

Association Catherine Colomb

Au vu du début des travaux pour la nouvelle administration communale, cette association a déménagé durant l'été au Centre culturel et sportif du Vieux-Moulin. Elle n'a, par conséquent, organisé que trois expositions. La première, en mars, était aux quilts Amish et Mennonites. La deuxième, en mai, rendait hommage à Catherine Colomb, écrivaine. La nouvelle salle a été inaugurée en novembre. A cette occasion, les œuvres choisies dans la «Collection privée d'un graveur», avec des visites guidées par Pietro Sarto, ont été exposées. Ces activités ont permis d'accueillir environ 750 visiteurs.

Eglises

Notre Commune compte 1'344 protestants (1'442 en 2016) et 2'023 catholiques (2'123 en 2016), ainsi que 2'356 personnes sans religion ou autres (2'168 en 2016).

Service informatique – site Internet www.saint-prex.ch

Pour pouvoir gérer les appartements de la Commune, nous avons acheté le logiciel Quorum et nos collaborateurs s'y sont formés. Ce programme est intégré à l'environnement Windows et communique avec les outils bureautiques Word, Excel et Outlook.

Nous avons, en outre, externalisé nos données informatiques et introduit la téléphonie via Internet.

V. Suite donnée aux vœux de la Commission de gestion sur l'exercice 2016

Dans son rapport, la Commission de gestion a demandé à la Municipalité:

1. Qu'une réflexion soit entreprise pour rendre accessibles les documents existants concernant notre Commune, son histoire, son territoire, ses biens, ses particularités, ses institutions, ses autorités et leurs fonctionnements, leurs habitudes, l'administration, etc. De plus, la Commission demande que des démarches soient entreprises en vue de réaliser une nouvelle publication, voire un nouvel ouvrage sur notre Commune. Une question est de savoir quand il sera temps de se mettre au travail pour une telle réalisation.
2. Ancien arsenal: il serait souhaitable que la place de lavage de carrosseries soit couverte, car il faut éviter de mélanger les eaux résiduaires à d'autres eaux à évacuer en vue de les diluer. D'autre part, un panneau «lavage de châssis et moteurs interdits» doit être apposé à proximité immédiate. Nous demandons qu'une telle infrastructure soit étudiée et réalisée.
3. Ancien arsenal: il est absolument impératif de sécuriser cette sortie dangereuse, de la modifier. Nous demandons d'entreprendre immédiatement des mesures allant dans ce sens.
4. La désignation "ancien arsenal" n'est pas représentative de ce qui s'y déroule. Ce lieu doit être "rebaptisé".
5. Collège du Chauchy: le municipal responsable de ce bâtiment nous a indiqué que des travaux d'entretien y sont régulièrement effectués. Nous demandons qu'une même assiduité manifestée jusqu'à ce jour perdure.
6. Les WC du collège du Chauchy, avec notamment leurs catelles jaunes, pourraient bénéficier d'une rénovation, après plus de 30 ans de bons et loyaux services. Nous demandons que des démarches soient entreprises pour ces travaux.
7. A l'avenir, la déclaration d'intégralité en relation avec le contrôle effectué par la fiduciaire doit être remise à la commission de gestion.
8. Aménagement du territoire: dès que la situation sera stabilisée sur le plan légal, nous souhaitons qu'une présentation soit faite au Conseil communal.
9. Le titre du préavis étudié devra être modifié à l'avenir de la manière suivante «Adoption de la gestion et des comptes 20..».

Réponses de la Municipalité:

1. Cette publication doit être liée à un événement marquant comme le 800^e.
2. La place de lavage a été aménagée selon les desideratas des locataires. Ceux-ci en sont entièrement satisfaits. Comme le loyer est fixé sur les coûts de transformation du bâtiment, ils ne souhaitent pas d'augmentation. De plus, les utilisateurs ont des véhicules très hauts et le couvert ne serait que très peu efficace. Cette place de lavage n'est pas accessible pour des privés et nous estimons que les pompiers, ainsi que la protection civile sont des personnes responsables et qu'il n'est pas nécessaire de mettre un panneau «lavage de châssis et moteurs interdits».
3. Un miroir et une signalisation avancée ont été posés pour améliorer la sortie de l'ancien arsenal.

4. La Municipalité en a pris note. Nous n'avons à ce jour pas de proposition de noms, car cela dépend des affectations de locations.
5. La Municipalité entretient tous ses bâtiments de manière assidue et régulière, y compris le collège du Chauchy qui a reçu une attention toute particulière ces dernières années.
6. Même si ce carrelage est passé de mode, la Municipalité n'entend pas entreprendre de frais sur ce seul critère.
7. La Municipalité accepte de transmettre la déclaration d'intégralité à la commission de gestion.
8. Une présentation de notre mandataire de la modification du plan général d'affectation (MPGA) «zone réservée» a été organisée le 6 décembre 2017.
9. La Municipalité a tenu compte de ce vœu.

Observations

1. La commission a été étonnée que les utilisateurs de la PCi n'aient pas, dans leurs desideratas, exprimé le désir de maintenir un monte-charge préexistant avant les transformations. Elle est persuadée qu'un jour ou l'autre, il sera indispensable d'en créer un.
2. Collège du Chauchy: la porte d'entrée, changée il y a quelques années, ne convainc pas la Commission. Son esthétique est discutable et ne cadre pas avec ce bâtiment. De plus, son utilisation pose des problèmes.
3. Caisse de pensions du personnel communal: nous suggérons d'analyser la conclusion auprès d'une autre institution d'un nouveau contrat avec assurance complète pour une catégorie du personnel.

Réponses de la Municipalité:

1. Les locaux ont été aménagés en fonction des souhaits des locataires. Selon l'analyse du commandant de l'époque, le monte-charge préexistant n'était absolument pas nécessaire. Il n'a donc pas été conservé, malgré nos insistances. Entre temps, un nouveau commandant a été nommé et a revu l'organisation de la PCi qui a nécessité des modifications importantes. Ainsi, la PCi a souhaité faire réinstaller à leurs frais un monte-charge, ce qui sera fait dans les prochaines semaines.
2. La Municipalité n'entend pas entreprendre de dépenses sur le seul critère de l'esthétisme. En outre, elle n'a pas été interpellée dernièrement par les enseignants quant au fonctionnement de cette porte.
3. Un mandat a été donné à une société spécialisée pour analyser le système de prévoyance professionnelle des collaborateurs communaux, afin d'évaluer les possibilités face à la restructuration de la caisse. Un rapport a été présenté en février dernier à la commission des finances. Au vu des éléments en leur possession, les actuaires estiment qu'une sortie de la CIP n'est actuellement pas appropriée et qu'une nouvelle étude pourrait être entreprise en 2020-2021 afin d'analyser l'évolution de la caisse suite aux réformes votées en septembre 2017 et appliquées dès 2019.